

Robert Garcia
député

1

Motion (débat d'orientation PISA 29.01.2003)

La Chambre des députées et des députés

- considérant les résultats de l'étude PISA sur les performances des élèves de l'école publique luxembourgeoise publiée en décembre 2001,
- considérant les auditions avec les forces vives du domaine de l'éducation de 2002,
- convaincue que des mesures rapides et cohérentes s'imposent pour améliorer d'une façon durable la qualité de l'école publique dans notre pays,

invite le gouvernement

1. Réactions à moyen terme face à l'étude PISA

- à mettre en place dans les meilleurs délais une «task force PISA» chargée d'élaborer un plan d'action PISA comprenant des mesures à court et à moyen terme pour améliorer les performances de l'enseignement public luxembourgeois,
- à procéder au renforcement personnel et à l'affinement des missions du SCRIPT en vue d'un saut qualitatif dans l'analyse du système scolaire et dans l'élaboration de mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement,
- à prévoir et à préfigurer un Observatoire de l'école luxembourgeoise dans le cadre de la future faculté pédagogique de l'Université de Luxembourg.

2. Mesures relatives à l'apprentissage de langues

- à élaborer un concept concret en vue de la différenciation de l'apprentissage des langues, concept qui tient compte d'une part du niveau de développement individuel des enfants et de l'autre des profils spécifiques requis par les différentes filières scolaires et professionnelles ainsi que des débouchés professionnels visés par les élèves en fin de scolarité,
- à redéfinir en profondeur les objectifs de l'apprentissage des langues suivant la maturité des enfants et suivant les différentes filières choisies à partir du cycle moyen de l'enseignement post-primaire,
- à concrétiser ces nouveaux objectifs nuancés dans une révision des programmes et des méthodes des branches linguistiques, ceci en collaboration étroite avec les personnes compétentes et responsables sur le terrain, notamment les commissions des programmes et le SCRIPT.

3. Mesures relatives à l'apprentissage des maths et des sciences

- à entreprendre une évaluation critique des codes linguistiques et formulations abstraites contenus dans les manuels en usage dans tous les ordres d'enseignement,
- à entreprendre une analyse critique des objectifs, des programmes et des méthodes de l'enseignement des mathématiques et des sciences, ceci en vue de l'identification des faiblesses dans les relations entre les matières théoriques enseignées et dans les applications pratiques ultérieures,
- à renforcer l'utilisation de méthodes inductives, d'un langage plus clair et d'une approche moins abstraite et plus exemplaire dans le cadre des reformulations périodiques entreprises sur les manuels,

4. Mesures relatives au clivage social

- à mettre en place un système de diagnostic, d'accompagnement et de soutien continu qui assure un « monitoring » de tous les élèves de l'enseignement public luxembourgeois, depuis l'éducation précoce jusqu'à la fin de la carrière scolaire, le cas échéant sous forme d'un « passeport scolaire »,
- à mettre en oeuvre, en étroite collaboration avec les communes concernées, des moyens visant à assurer un meilleur équilibre entre élèves étrangers et luxembourgeois dans les écoles de quartier et dans les classes, le cas échéant par des modifications dans la topographie des cartes scolaires,
- à augmenter considérablement la présence de services éducatifs dans l'enceinte des écoles du post-primaire en général et du préparatoire en particulier.

5. Mesures générales visant à améliorer la pratique pédagogique

- à faire une évaluation critique des surplus quantitatifs des matières enseignées et à tirer des conséquences pertinentes pour alléger de façon utile les programmes,
- à instituer un "centre de documentation des projets pédagogiques" comme institut de documentation et de sensibilisation pédagogiques, équipé pour effectuer un travail de motivation actif à l'attention des partenaires scolaires,
- à faire élaborer par les instances responsables - commissions des programmes, SCRIPT, responsables de projets pédagogiques, etc - des curriculums adaptés pour l'utilisation efficace des nouvelles méthodes pédagogiques auxquels les enseignant-e-s pourront s'orienter,
- à mettre sur pied un programme de formation continue axée sur l'innovation pédagogique (leçons, projets, curriculums,...),
- à établir un recueil des méthodes pédagogiques visant à favoriser la collaboration entre enseignant-e-s dans le cadre d'activités pédagogiques communes,

- à instaurer un groupe de travail visant à faire une évaluation critique du système de contrôle continu et de certification dans l'école luxembourgeoise,
- à introduire, sur base d'exemples mis à l'épreuve dans d'autres pays, différents moyens pour diversifier et nuancer le contrôle continu et la certification dans tous les ordres d'enseignement.

6. Mesures générales visant à améliorer la formation et la formation continue des enseignants

- à proposer des mesures en vue de l'introduction de la collaboration et du travail en groupe dans la tâche des enseignant-e-s de tous les ordres d'enseignement,
- à élaborer une stratégie visant à intégrer peu à peu une part minimale d'éléments de tâches communes dans la tâche des enseignant-e-s,
- à proposer un concept visant à intégrer un volet obligatoire de formation continue dans la tâche des enseignant-e-s sans pour autant mettre en péril le bon déroulement des cours,
- à élargir par la suite l'offre de la formation continue pédagogique accessible dans notre pays et dans la région.

7. mesures générales pour adapter les structures de l'école publique

- à proposer des scénarios possibles pour assurer le passage du système unique de l'enseignement post-primaire vers un échiquier d'établissements bénéficiant d'une autonomie pédagogique, aussi large que possible, mais bien cernée pour ne pas entraver l'égalité de traitement de tous les élèves dans l'école publique,
- à introduire - sur base des modèles différents de systèmes scolaires dans la plupart des pays de l'OCDE qui permettent une plus grande perméabilité entre les filières scolaires jusqu'à l'âge de 15 ans ou qui pratiquent carrément un système d'école unique jusqu'à l'âge de 15 ans – un ou des modèles adaptés au Luxembourg et permettant un retardement – global ou nuancé - de la séparation définitive des filières secondaire, technique et professionnelle,
- à proposer aux communes intéressées des modèles pour l'introduction progressive d'une offre scolaire dite «à plein temps» dans un ou plusieurs de leurs établissements scolaires,
- à mettre en oeuvre des dispositifs visant à initier l'expérience d'un lycée coopératif à plein temps comme offre scolaire ciblée dans un des nouveaux établissements de l'enseignement post-primaire.

Robert Garcia Camille Gira Renée Wagener Jean Huss François Bausch